



Publié le 23 mai 2022 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication
t.caveng@soulier-avocats.com
Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Soulier Avocats accueille deux nouvelles Counsels

*Soulier Avocats a le plaisir d'annoncer l'arrivée de **Claire Filliatre**
et de **Marion Fleuret** en qualité de Counsels.*



Claire Filiatre intervient principalement en droit commercial et droit des contrats, tant en conseil qu'en contentieux, ainsi qu'en droit pénal des affaires et droit pénal de la presse.

Elle conseille et assiste des sociétés françaises et étrangères opérant en tout secteur d'activité sur l'ensemble des problématiques légales et réglementaires auxquelles sont susceptibles d'être confrontées les entreprises dans le cadre de leurs activités et relations commerciales (contrats, GV et CGV, sécurisation des pratiques commerciales et tarifaires, etc.).

Claire Filiatre intervient également dans le cadre de dossiers pré contentieux, contentieux et d'arbitrages complexes touchant divers domaines du droit des affaires (rupture brutale de relations commerciales, responsabilité contractuelle, concurrence déloyale, etc.) ainsi que dans le cadre de procédures pénales relatives au droit de la presse et aux infractions susceptibles d'intervenir dans la vie des affaires (corruption, abus de biens sociaux, etc.).





Marion Fleuret intervient principalement en droit des personnes, et plus précisément en droit patrimonial et droit des successions, tant en conseil qu'en contentieux, ainsi qu'en droit pénal.

Elle assiste une clientèle composée essentiellement de chefs d'entreprises, dirigeants et particuliers dans le cadre de procédures liées à des litiges patrimoniaux, successoraux et de liquidation de régime matrimonial, et plus généralement, dans le cadre de contentieux civils, notamment en droit de la famille.

Marion Fleuret intervient enfin dans l'élaboration de stratégies de défense pénale et la rédaction d'actes de procédure, notamment dans le cadre de dossiers criminels.

Elle représente entreprises et particuliers devant toutes les juridictions sur tout le territoire.

Contact :

[Jean-Luc Soulier](#), Associé Gérant

jl.soulier@soulier-avocats.com

+33 (0)4 72 82 20 80

+33 (0)1 40 54 29 29

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.